

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 27 janvier 2022.

Date de la séance : 2 février 2022 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 11

Absents : 2

Présents : MM Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Florian CATINOT procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Christel MARCHENAY procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mmes Sandrine BONNET - Valérie MONTEIRO.**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N°22/02/02/003**

OBJET : Validation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) et de l'enveloppe financière de la tranche ferme du projet de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles et fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à MTA (mandataire du groupement) pour la réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse, il est nécessaire de fixer l'enveloppe financière des travaux et le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) de la tranche ferme.

1- Enveloppe des travaux

Dans l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre, l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 2 620 000 € HT (3 144 000 € TTC). Ce montant avait été fixé à une valeur économique de Septembre 2019, période de lancement de l'étude. Afin de faciliter la comparaison avec les estimations de niveau Avant-Projet Sommaire (A.P.S)

et Avant-Projet Définitif (A.P.D), tous les montants estimatifs ont été ramenés à la même valeur économique. Ainsi, tous les montants auront une valeur économique arrêtée à Mars 2021, date de la remise de l'offre du candidat de maîtrise d'œuvre retenu (MTA), conformément à l'article 3.4 du C.C.A.P.

Les indices nationaux (BT01) ont augmenté de 4.22 % entre les mois de septembre 2019 et mars 2021. Ainsi, l'enveloppe financière prévisionnelle initiale des travaux est estimée à 2 730 539 € HT (3 276 646,80 € TTC) à la valeur de mars 2021.

Au stade A.P.D, la nouvelle enveloppe financière des travaux proposée par le maître d'œuvre est de **3 389 215 € HT (4 067 058 € TTC)**.

L'augmentation se justifie par des modifications programmatiques initiées par le Maître d'Ouvrage. Ainsi, les éléments suivants ont été rajoutés aux études :

- remplacement de la chaufferie gaz par une chaufferie bois (+ 199 499 € HT)
- aménagement d'un parking au Nord du projet (+ 86 381 € HT)
- ajout d'une rétention pluviale sur le parking Nord (+ 16 453 € HT)

D'autres éléments qui relèvent d'aléas ont également entraîné une augmentation de l'enveloppe financière. Ce qui est le cas pour un rapport de sol géologique fourni en cours d'étude. Cette sujétion imprévue présente un caractère exceptionnel au regard des conditions géologiques propres au lieu d'exécution des travaux :

- augmentation du montant des fondations (+ 82 267 € HT)

De plus, un diagnostic amiante et plomb avant démolition fourni par le Maître d'Ouvrage au mois de septembre 2021 a révélé la présence conséquente de ces deux matériaux augmentant ainsi l'enveloppe financière :

- plus-value du montant de désamiantage (+ 99 749 € HT)

D'autres augmentations qui sont le fait de plus-values initiées par l'équipe de maîtrise d'œuvre viennent s'ajouter à hauteur de 174 326 € HT :

- plus-value pour les brise-soleils extérieurs électriques
- plus-value pour voiles en béton
- plus-value pour mobiliers complémentaires
- plus-value pour isolants biosourcés.

Le pourcentage d'augmentation de l'enveloppe travaux entre la phase programme de la tranche ferme (actualisée valeur mars 2021) et la phase A.P.D est donc de 24,12 %.

Le maître d'œuvre était également missionné pour étudier les deux tranches optionnelles jusqu'au stade Avant-Projet Sommaire (A.P.S).

A ce jour, l'enveloppe de travaux de la tranche optionnelle A : construction du bâtiment élémentaire est estimée à 3 284 530 € HT soit 3 941 436 € TTC, soit une baisse de 1,82 %.

L'enveloppe de travaux de la tranche optionnelle B : réhabilitation Maternelle est estimée à 910 084 € HT soit 1 092 100,80 € TTC, soit une baisse de 4,04 %.

L'enveloppe travaux globale passe de 7 024 363 € HT (8 429 235,60 € TTC) à 7 583 829 € HT (9 100 594,80 € TTC).

Le pourcentage d'augmentation de l'enveloppe travaux toutes tranches confondues est de 7,96 % par rapport aux montants prévisionnels indiqués à l'acte d'engagement du contrat de maîtrise d'œuvre.

2- Honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre

A la signature du contrat de maîtrise d'œuvre en Mars 2021, les honoraires de maîtrise d'œuvre correspondaient à un taux de rémunération de 14 % de l'enveloppe prévisionnelle de départ (2 620 000 € HT), soit 366 800 € HT (440 160 € TTC)

Au stade A.P.D, les honoraires devraient s'élever à 474 490,10 € HT soit 569 388,12 € TTC, calculés sur la nouvelle enveloppe financière des travaux de la tranche ferme soit 3389 215 € HT.

Au vu de l'augmentation de l'enveloppe financière des travaux et d'une complexité jugée normale des éléments programmatiques ajoutés, la commune a demandé au maître d'œuvre de revoir son taux de rémunération à la baisse.

De ce fait, le maître d'œuvre propose un nouveau taux d'honoraires de 13,5 % (13,49871 % exactement).

Le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre calculé par application de ce nouveau taux au nouveau coût prévisionnel définitif des travaux (3 389 215 € HT) s'élève au montant de 457 500,24 € HT.

De fait, M. PRESLE, tout en précisant que ce dossier présenté à la commission « finances » lors de sa séance du 24 janvier 2022 a reçu un avis favorable, propose au Conseil Municipal :

- de valider l'avant-projet définitif (A.P.D) de la tranche ferme (accueil périscolaire et restaurant scolaire) et le coût prévisionnel des travaux issus de l'A.P.D. pour un montant de 3 389 215 € HT soit 4 067 058 € TTC
- de fixer le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme à 457 500,24 € HT soit 549 000,29 € TTC et de valider la passation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits lors de la prochaine échéance budgétaire,
- d'autoriser le Maire à transmettre toutes les pièces techniques aux partenaires financiers de l'opération afin de soumettre ou d'actualiser les demandes de subvention et de signer tous les documents afférents en lien avec le financement de l'opération.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE

(Mme Margaux FOURTIN - MM. Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **04 FEV. 2022**
Reçu en préfecture le **04 FEV. 2022**

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.